



Abus de faiblesse succession

Par **NEDE01**, le **22/11/2015 à 18:08**

Bonjour, j'ai perdu une tante le 03/05/2011, j'ai donc hérité d'une demi-part avec mon frère, elle avait 3 sœurs dont ma mère décédée auparavant en 2001.

Moi je suis en AAH (adulte handicapé depuis 2007).

Aujourd'hui je m'en rends compte que mon frère n'a fait qu'abuser de ma faiblesse psychologique, ces dernières paroles au téléphone étaient je cite: "tu finiras en maison de retraite" tout en me narguant encore une fois! chose que j'ai très mal prise car aujourd'hui je suis presque invalide à cause de ma maladie qui est sans doute la FIBROMYALGIE, ce que j'ai voulu lui dire (à mon frère).

Je voulais savoir si ce n'est pas encore trop tard pour porter plainte contre lui pour abus de faiblesse car auparavant je ne pouvais pas le faire, mais ma dernière conversation m'a mis dans un état pas possible psychologiquement et j'ai envie de le poursuivre en justice!

Déjà en 2001 (décès de ma mère) il m'avait dit "la maison je t'en fais cadeau", car j'étais resté avec mes parents jusqu'à là, (j'avais 43 ans) pour les aider à la ferme puisque ils ne pouvaient pas s'en sortir à cause de problèmes de santé, mes deux parents quoi!

Chose qu'il n'a pas fait bien sûr, en plus il m'a réclamé environ 2000 euros pour les frais (impôt, EDF...." en attendant la vente du corps de ferme valeur 35000 euros, j'ai perçu environ 15000 euros environ au lieu de 17500, j'avais tout accepté à l'époque, juste pour dire comment il a agi, je n'étais pas en AAH à l'époque, c'est suite à ça que j'ai commencé à déprimer, perte de ma mère, très difficile car je suis très sensible!!!!

Pour l'héritage de cette tante clôturer environ deux ans après son décès donc en 2013 (je ne rappelle plus trop bien)

Merci d'avance si vous pouvez m'éclaircir un peu à ce sujet là.